

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année

### TAXE D'HABITATION 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute						
Valeur locative moyenne						
A • Général à la base						
B • Personne(s) à charge						
A - Par personne rang 1 ou 2	10 %		10 %			
T pour personne(s)						
E - Par personne rang 3 ou +	15 %		20 %			
M pour personne(s)						
E • Spécial à la base						
N • Spécial handicapé						
S						
Base nette d'imposition						
Taux d'imposition 2016						Total des cotisations
Cotisations 2016						
Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2015						
Rappel cotisations 2015						
Variation en valeur						
Variation en pourcentage						
Abattements de référence 2003/2016	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	
• Général à la base						
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
• Spécial à la base						
<b>ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2015 ET 2016</b>						
	ANNÉE 2015	ANNÉE 2016	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion	+
(a) Cotisations					Prélèvements :	
(b) Allègements					- pour base élevée	
(c) = (a) - (b) Somme à payer					- sur rés. secondaires	
					Plafonnement	
					selon le revenu	
	<b>LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 1</b>			<b>RÉGIME P</b>		
Taux global 2000 corrigé	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	
Cotisation référence 2003						Montant de votre impôt
Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations.						

### MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2016

Compte tenu de votre déclaration ou de votre situation, vous n'avez pas de contribution à payer pour cette habitation.

### Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 010\* - Courriel : [cps.strasbourg@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cps.strasbourg@dgfip.finances.gouv.fr)  
- Courriel : centre prélèvement service CS 60034 67085 STRASBOURG CEDEX  
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)\*.  
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace Particulier) :  
**SERVICE IMPOTS PARTICULIERS VERDUN - S.A.I.D. VERDUN RIVE DROITE/ETAIRN**  
RUE ROLAND DORGELES - BP 10712 55107 VERDUN CEDEX  
Tél : 03 29 83 46 00 Courriel : [slp.verdun@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:slp.verdun@dgfip.finances.gouv.fr)

(\*Service 0,06 € / min + prix appel)